



ORCHESTRE DE L'ECOLE SECONDAIRE ET DE L'ECOLE DE MUSIQUE NIVEAU INSTRUMENTAL MINIMAL EXIGÉ

4 ans de pratique instrumentale au minimum ou remplir les conditions suivantes :

Cordes

Aisance en première position dans les tonalités de Mib, Sib, Fa, Do, Sol, Ré, La

Flûtes traversières, les clarinettes et les bassons

Aisance sur l'étendue d'au moins deux octaves dans les tonalités de Mib, Sib, Fa, Do, Sol, Ré, La

Hautbois, flûtes à bec, saxophones

Aisance sur l'étendue d'au moins une octave et demi dans les tonalités de Mib, Sib, Fa, Do, Sol, Ré, La,
(Mi pour les instruments en Mib)

Cuivres

Aisance jusqu'à la 5e harmonique au moins dans les tonalités de Mib, Sib, Fa, Do, Sol, Ré, La

Pour les autres musiciens

Maîtrise de la technique instrumentale et de la lecture suffisante pour lire une partition simple dans les tonalités de Mib, Sib, Fa, Do, Sol, Ré, La